

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 avril 2016

DCM N° 16-04-28-31

Objet : Désignations diverses.

Rapporteur: M. le Maire

En date du 14 mai 2014, le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) a procédé à la désignation de ses représentants pour siéger au sein de Conseils d'Administration d'associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance.

Par délibération du 18 décembre 2014, dans le cadre du rapprochement entre la Ville de Metz et le CCAS, le Conseil Municipal a approuvé la reprise de l'activité Petite Enfance par la Ville de Metz.

Il y a donc lieu de procéder maintenant à la désignation de représentants de la Ville de Metz au sein des Conseils d'Administration de trois associations et une inter-association :

- La Maison d'Anjou,
- Association Crèche des Récollets,
- Centre de la Petite Enfance Bernard CHABOT,
- Comité de Gestion des Haltes d'Enfants de l'Agglomération Messine (COGEHAM).

Par ailleurs, en date du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes (Etablissement Public de Coopération Culturelle) et du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine, en tant que membre titulaire, Monsieur Patrick THIL.

Monsieur THIL représentant désormais la Région auprès de ces deux institutions culturelles, il y a lieu de procéder à son remplacement en tant que représentant de la Ville de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Metz du 14 mai 2014 portant désignation des représentants du CCAS au sein de divers organismes, associations et commissions internes du CCAS,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 portant sur le rapprochement Ville/CCAS - reprise de l'activité petite enfance par la Ville - création d'un service municipal dédié et modalités de mise en œuvre,

VU les statuts des diverses associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance,

VU les statuts de l'EPCC Metz en Scènes et du Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux désignations et nominations concernées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- DE DESIGNER :

Madame Myriam SAGRAFENA (titulaire)
Madame Danielle BORI (suppléante)

pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de l'association La Maison d'Anjou.

- DE DESIGNER :

Madame Myriam SAGRAFENA (titulaire)
Madame Danielle BORI (suppléante)

pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de l'Association Crèche des Récollets.

- DE DESIGNER :

Madame Myriam SAGRAFENA (titulaire)
Madame Danielle BORI (suppléante)

pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de l'association Centre de la Petite Enfance Bernard CHABOT.

- DE DESIGNER :

Madame Myriam SAGRAFENA (titulaire)
Madame Danielle BORI (suppléante)

pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de l'inter-association Comité de Gestion des Haltes d'Enfants de l'Agglomération Messine (COGEHAM).

- DE DESIGNER :

Madame Martine NICOLAS (titulaire)
Madame Marie-Jo ZIMMERMANN (suppléante)

pour représenter la Ville de Metz au Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes.

- **DE DESIGNER :**

Madame Martine NICOLAS (titulaire)
Madame Marie-Jo ZIMMERMANN (suppléante)

pour représenter la Ville de Metz au Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de representants

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ